

Loi de Programmation Militaire 2024-2030

Le général de Gaulle a dit « *la défense est la première raison d'être de l'Etat et elle concerne au premier chef la préservation de l'existence de la nation et de l'intégrité physique des citoyens* ».

Le vendredi 20 janvier 2023, lors de ses vœux aux armées, le président de la République Emmanuel Macron a présenté les orientations de la future loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030.

Avec un budget de 413 milliards d'euros, celle-ci a pour ambition de « transformer » les armées.

Les ressources financières retenues année par année, représentent 400 milliards d'euros courants de crédits budgétaires auxquels s'ajoutent des ressources extrabudgétaires de 13 milliards comprenant l'intégralité du produit des cessions immobilières du ministère des Armées, des redevances domaniales et des loyers provenant des concessions ou autorisations de toute natures consenties sur les biens immobiliers affectés au ministère.

Cette nouvelle LPM 2024-2030 prendra le relais de la LPM 2019-2025 qui prévoyait un effort de 295 milliards d'euros visant à « réparer et à moderniser » nos Armées. Cette augmentation sensible du budget est justifiée par la nécessaire recapitalisation de notre outil de défense et de sécurité face à une diversification des risques et des menaces, alors que les moyens avaient stagné en exécution budgétaire depuis la fin des années 2000, avec un impact significatif sur les crédits d'équipement.

Elle porte l'effort de défense à 2% du Produit intérieur brut en 2025 et à 2.5% en 2030. Cette dépense restera supportable pour la collectivité et à la mesure de nos moyens.

La grille des crédits de paiement en milliards d'euros courants est la suivante :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2024-2030
Crédits de paiement de la mission « Défense »	47,04	50,04	53,04	56,04	60,32	64,61	68,91	400,00
Variations	+ 3,1	+ 3,0	+ 3,0	+ 3,0	+ 4,3	+ 4,3	+ 4,3	

Espérons que le prochain quinquennat s'inscrira dans la même dynamique actuelle en confirmant l'augmentation plus importante prévue des crédits de paiement à partir de 2028.

Cette LPM s'organise autour de quatre piliers.

Pilier 1 : le renforcement de notre dissuasion nucléaire

La dissuasion nucléaire est un élément qui fait de la France un pays différent en Europe. Afin d'assurer notre souveraineté, ce pilier s'inscrit dans la continuité de la politique du général de Gaulle reprise par la déclaration du Président Macron pendant son premier quinquennat :

« La dissuasion nucléaire a joué un rôle fondamental dans la préservation de la paix et de la sécurité internationale, notamment en Europe. Je suis intimement persuadé que notre stratégie de dissuasion conserve toutes ses vertus stabilisatrices, et demeure un atout particulièrement précieux dans le monde de compétition des puissances, de désinhibition des comportements et d'érosion des normes ».

Nous mesurons à nouveau, à l'aune de la guerre en Ukraine, son importance vitale.

Cette souveraineté passe notamment par le renforcement des postures permanentes.

- - La composante aérienne, tout d'abord, verra l'entrée en service du missile Air-sol moyenne portée amélioré rénové (ASMPA-R) et la préparation de son successeur, l'Air-sol nucléaire de quatrième génération (ASN4G).

Les travaux concernant son futur porteur, évolution du Rafale et du chasseur de nouvelle génération, seront engagés.

- - La composante océanique, ensuite, verra se poursuivre les travaux qui permettront l'entrée en service du sous-marin nucléaire lanceur d'engins troisième génération (SNLE-3G) en 2035 et les évolutions du missile balistique M51.

- - Enfin, les moyens de transmission des forces nucléaires seront également modernisés

Cela suppose des capacités accrues de renseignements qui permettent d'anticiper les crises ou les menaces, nécessitant l'augmentation massive de leur financement de près de 60 % au total, le doublement du budget de la Direction du Renseignement Militaire (DRM) et de la Direction de Renseignement et de la Sécurité de la Défense (DRSD).

Pilier 2 : la préparation à la haute intensité

Ce pilier doit illustrer notre capacité à passer d'un modèle fait actuellement pour assurer des opérations dans des milieux où notre liberté d'action était forte, à une capacité d'évolution dans des environnements contestés. Nous devons être capables d'agir plus vite, d'être plus réactifs, en renforçant des moyens nécessaires pour une intervention sous court préavis, même loin de la métropole. Pour combler nos lacunes, il convient, de rehausser la préparation opérationnelle, renforcer la disponibilité des matériels ou encore nous adapter à l'intensité de la menace afin de dimensionner nos stocks de munitions, notre logistique et notre soutien. Il convient aussi de combiner les effets militaires, grâce à la numérisation du champ de bataille.

Cependant, si toutes ces intentions partent d'un bon sentiment, si nous avons une armée apparemment complète, tout ce que nous possédons est en nombre limité, les munitions

disponibles en stocks seraient vite épuisées. Tout ceci nous rend dans l'incapacité de livrer une guerre de haute intensité

Pilier 3 : la protection de nos intérêts dans les espaces communs

Elle a pour but de renforcer notre capacité à surveiller et à réagir, mais aussi à prendre l'initiative, à passer des messages stratégiques sans ambiguïté dans plusieurs espaces : l'espace exo-atmosphérique, l'espace numérique et les espaces maritimes. Dans ces derniers, la France possède la deuxième zone économique exclusive du monde, qui représente un immense atout grâce à ses Outre-mer. Elle nous fait porter une immense responsabilité dans les domaines environnementaux, climatiques, de la protection de nos territoires. Il faudra aussi acquérir une capacité de maîtrise des fonds marins jusqu'à une profondeur de 6 000 m, pour des raisons militaires mais aussi au titre de la protection de nos infrastructures sous-marines critiques.

Pilier 4 : le renforcement des partenariats internationaux

Dans cet objectif de transformation de nos armées, nos partenariats internationaux doivent s'envisager d'abord dans le cadre de l'Europe car notre sécurité dépend aussi de celle de nos voisins en mettant l'accent sur l'interopérabilité et bien sûr une culture stratégique commune.

La France doit, aussi pouvoir assurer toutes ses responsabilités au-delà de l'Europe, en restant un « allié fiable » de l'Otan tout en étant en mesure d'agir avec les Européens, à l'intérieur ou en dehors de l'Otan, et si nécessaire d'assurer les capacités de commandement d'une coalition qui permettrait de mener une opération en étant capable de déployer ses propres moyens interarmées représentant jusqu'à 20 000 hommes, dans un cadre européen, avec ou sans l'Otan.

Domaines d'actions et équipements des Forces

Les actions suivantes sont à souligner :

1 - Adaptation des moyens militaires conventionnels aux menaces à l'horizon 2030

- L'armée de Terre poursuivra le renouvellement de ses différents matériels dans le cadre du programme SCORPION de blindés (1345 GRIFFON, 200 JAGUAR, 1405 SERVAL, 160 LECLERC rénovés, 628 VCBI). Elle renforcera au niveau de 109 son parc de CAESAR, disposera de 67 Tigre, 105 hélicoptères de Manœuvre et 20 Hélicoptères interarmées légers (HIL) sur les 169 prévus vers 2035.
- La Marine sera modernisée à l'horizon 2030 avec 3 Bâtiments ravitailleurs de forces, 3 Frégates de défense et d'intervention, 7 Patrouilleurs hauturiers, 6 SNA Barracuda, 41 Rafale, la rénovation du Charles de Gaulle et le lancement des études de son successeur de nouvelle génération (PANg).

L'activité aérienne des pilotes de chasse de l'aéronavale passera de 155 à 200, des équipages de patrouille maritime de 340 à 350, d'hélicoptères de 181 à 200.

- L'armée de l'Air et de l'Espace poursuivra l'homogénéisation de l'ensemble de son aviation de combat autour du couple composé de 137 Rafale / 48 Mirage2000D rénovés et renforcera sa flotte de transport stratégique et de ravitaillement en vol avec 35 A400M, 14 C130, 15 MRTT, et de 4 avions de surveillance et de contrôle aérien AWACS.

Les heures de vol annuelles attribuées aux pilotes de chasse passeront de 147 à 180, de transport de 189 à 320 et d'hélicoptère de 181 à 200

2 - Défenses sol-air et surface-air

En recherchant des coopérations européennes, des capacités modernes de détection et de coordination de l'action interarmées seront développées en bénéficiant des nouvelles technologies, notamment dans le domaine de l'hypersonique.

Le renforcement à court terme de la défense sol et surface-air portera sur :

- La modernisation des systèmes de missiles antiaérien et antimissile, 10 Crotale, 9 VL MICA, 8 MAMBA, 8 SAMP-T NG, 24 Serval MISTRAL, 8 tourelles de très courte portée navale MISTRAL.
- L'investissement pour la lutte anti-drones. Au terme de la LPM, les armées disposeront par exemple de 12 Serval LAD, de 20 LAD Naval et de 15 Systèmes Parade.

5 milliards d'euros seront investis sur la période 2024- 2030.

3 - Maintien en condition opérationnelle

Le maintien en condition opérationnelle (MCO) des équipements recouvre l'entretien, la réparation, ainsi que la distribution de pièces détachées. Le conflit en Ukraine a montré toute l'importance de toutes ces activités dans le cadre d'un conflit de haute intensité.

Le niveau de performance des contrats de MCO qui permet d'assurer l'activité opérationnelle sera amélioré. La diminution des coûts d'acquisition et de maintien en condition opérationnelle par un effort combiné État/ industrie est l'un des axes d'effort et ce dès les premiers stades de la vie d'un programme, afin d'intégrer le coût de possession sur la durée.

49 milliards d'euros seront consacrés au MCO sur la période, soit un budget en hausse de 40%.

4 - Munitions

Les prochaines années doivent permettre aux armées de consolider et de reconstituer les stocks de munitions. La LPM favorisera également une transition vers les futures capacités :

- Feux dans la profondeur, portée accrue et autoguidés améliorés ou munitions téléopérées.
- Modernisation des missiles longue portée antinavire et de croisière.
- Capacités de suppression des défenses aériennes ennemies (SEAD).

- Intercepteurs surface-air et air-air (famille Aster-MICA et METEOR)
- Torpilles lourdes F21

16 milliards d'euros seront consacrés à ces munitions.

5- Drones

Comme on le constate dans la guerre en Ukraine, les drones armés font partie intégrante de l'équipement et sont présents dans les airs, sur terre, sur et sous la mer. Leur rôle est essentiel, allant du niveau tactique au niveau Stratégique. Ils offriront aux armées des capacités accrues de détection et d'action à distance. Les munitions téléopérées (MTO) apporteront à la fois précision et létalité avec un rapport coût efficacité favorable. Pour ces dernières, le développement d'une filière industrielle française indépendante sera recherché.

- La Marine nationale poursuivra son effort dans ce domaine entamé lors de la précédente LPM, notamment embarqué et sous la mer avec 8 Systèmes de drones (SDAM).
- L'armée de Terre, se verra dotée à horizon 2025 de 17 systèmes drones tactiques armés.
- Enfin, l'armée de l'Air et de l'Espace réceptionnera à l'horizon 2030 son premier système EuroMale sur les de 6 prévus en complément des 4 Reaper.

Ce sont au total 5 milliards d'euros qui seront consacrés à tous ces moyens sur la période.

6 -Spatial

Le renforcement de l'action de la France dans l'espace passe par :

- Des capacités de communication au moyen de 2 SYRACUSE IV.
- Des capacités de surveillance avec 1 satellite de renseignement électromagnétique Céleste, 2 satellites re renseignement image (CSO), 1 satellite radar GRAVES
- La création d'un centre de commandement, de contrôle, de communication et de calcul des opérations spatiales (C4OS) disposant de moyens pour piloter les actions vers, dans, et depuis l'espace.
- La programmation des satellites patrouilleurs-guetteurs (YODA qui constitue une première européenne), des lasers en orbite (projet FLAMHE) mais aussi des moyens d'action à partir du sol (laser BLOOMLASE).

6 milliards d'euros seront consacrés au renforcement de l'action de la France dans ce domaine.

7- CYBER Espace

La LPM traduit aussi l'ambition de poursuivre le développement d'une cyberdéfense de premier plan, robuste et crédible face à nos compétiteurs stratégiques, apte à assurer, dans la durée, la résilience des activités critiques du ministère et l'interopérabilité avec nos alliés. Un pôle d'excellence sera créé pour structurer, autour de l'École polytechnique, des contenus,

méthodes et équipes académiques au bénéfice des missions cyber confiées au ministère des Armées.

4 milliards d'euros seront attribués

8 – Maîtrise des fonds marins

Les fonds marins constituent un nouveau champ de conflictualité. La LPM donnera aux armées les moyens d'agir dans cet espace en garantissant la liberté d'action de ses forces afin de contribuer à la protection des infrastructures sous-marines, à nos intérêts dans le domaine de l'exploration des ressources minérales et énergétiques. Une capacité de maîtrise des fonds marins sera en mesure d'engager des moyens d'intervention (robots et drones) jusqu'à une profondeur de 6 000 m.

9– Outre-Mer

Les forces de souveraineté doivent défendre dans nos Outre-Mer, parties intégrantes du territoire national, la souveraineté de l'État dans ses eaux territoriales et sa zone économique exclusive – la deuxième plus importante de la planète – et faciliter la coopération militaire bilatérale avec les pays de leur zone de responsabilité. Dans cette optique, la LPM 2024-2030 consolidera la protection de nos territoires d'outre-mer, en zone Indopacifique qui voit monter en puissance les ambitions de la Chine qui nous obligent à adapter notre dispositif.

Nos forces de souveraineté bénéficieront donc d'un effort sur le plan de la protection, d'intervention, d'appuis et de l'infrastructure, constituant un premier échelon renforcé immédiatement disponible afin de d'empêcher toute tentative de déstabilisation.

- Pour l'armée de Terre, les moyens terrestres seront renforcés avec notamment un durcissement des équipements et une densification des forces prépositionnées en particulier celles du génie.
- Pour la Marine, le renouvellement des capacités débuté lors de la précédente LPM se poursuivra avec la livraison des Patrouilleurs Outre-mer (POM) et l'arrivée de la première corvette hauturière destinée à remplacer les frégates de surveillance.
- Pour l'armée de l'Air et de l'Espace, le renforcement des capacités de transports stratégique permettra de consolider nos capacités de projection et d'intervention en cas de crise humanitaire ou géopolitique.

Sur la période 2024-2030, 13 milliards d'euros seront consacrés aux Outre-mer.

10 - Forces Spéciales

Issues des trois armées, les forces spéciales jouent un rôle clé sur de nombreux théâtres d'opérations. Leur rôle, leur polyvalence, leur réactivité et leurs moyens de renseignement, de projection et d'action seront renforcés.

Elles disposeront de nouvelles capacités comme des avions de transports modernisés, des hélicoptères Caïman FS, des drones plus endurants, une gamme de véhicules renouvelée et des moyens d'action de surface et sous-marins de nouvelle génération.

2 milliards d'euros leur seront attribués

11 – Montée en puissance de la réserve opérationnelle.

L'objectif est d'atteindre 105 000 réservistes au plus tard en 2035, soit un militaire de réserve pour deux militaires d'active.

Notre armée s'appuiera donc sur une réserve opérationnelle mieux équipée et intégrée, constituant un vivier de forces indispensable à la défense de notre pays, un vecteur majeur de l'engagement citoyen et un catalyseur du lien Armée-Nation.

ACTUALISATION

Les commissions de la Défense des deux Assemblées, ont cependant estimé qu'une actualisation était déjà nécessaire car les 400 milliards d'euros budgétaires rendaient difficile d'atteindre les cibles capacitaires fixées dans le livre blanc.

D'où une prévision d'augmenter cette LPM de 36 milliards d'euros qui devrait être examinée et adoptée définitivement par l'Assemblée et le Sénat d'ici au 14 juillet 2026, avec une augmentation des budgets annuels de 13% en 2026, 10.9% en 2027, 7.9% en 2028, 6.6% en 2029 et 4.8% en 2030 permettant d'atteindre 76 milliards d'euros cette dernière année en 2030 au lieu des 69 actuels.

Néanmoins, cette augmentation prévue, si elle était adoptée, est déjà jugée insuffisante par certains, dont la Ministre des Armées qui estime que pour atteindre les 3.5% du PIB pour respecter notre engagement pris lors du sommet de l'Alliance en juin 2025, il faudrait consacrer entre 90 et 100 milliards d'euros par an. En conséquence, une nouvelle actualisation serait nécessaire en 2027.

Général (2S) Jean MENU

Mai 2026